

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 4 DECEMBRE, 1849.

No. 22.

RAPPORT.

Du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans, du Bas-Canada vers les Etats-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir.
Suite.

La première classe d'émigrés se compose des ouvriers des villes de Québec et de Montréal. Cette classe est très nombreuse et forme, d'après les réponses au clergé pour le district de Montréal les deux tiers, et à Québec plus de la moitié de l'émigration. (1)

Causes d'émigration.—L'état précaire du commerce et de l'industrie dans ces deux villes depuis quelques années.—le manque de manufactures pour employer les ouvriers occupés dans les chantiers.—l'élévation des gages aux Etats-Unis et leur diminution ici.—le manque de travaux publics qui réclament impérieusement les besoins du Bas-Canada, et qui donneraient de l'emploi. Sort à l'étranger.—Ils se procurent de l'ouvrage dans les travaux publics, les canaux et les chemins de fer aux Etats-Unis, dans les chantiers du Maine et dans les manufactures de l'Etat de Vermont. Leurs salaires sont assez élevés, mais les dépenses sont assez considérables pour qu'ils mettent rarement de l'argent de côté. Beaucoup reviennent au très-petit nombre avec de l'argent.—Quelques-uns, d'après les témoignages recueillis par votre comité, réussissent et s'établissent honnêtement, soit comme ouvriers dans les villes, soit en achetant des terres dans l'Ouest avec le produit de leurs économies. Malheureusement le plus grand nombre tombe dans une condition sociale inférieure à celle qu'ils occupaient au Canada, et périssent souvent dans le vice et la misère. Presque toutes les familles canadiennes que l'on rencontre dans les Etats du Maine, de Vermont et de New-York, sont très pauvres.

Seconde classe.—Ouvriers établis dans les villages et les campagnes. Causes d'émigration. Nos villages sont généralement peu considérables. Les habitants sont adroits pour les arts mécaniques et exécutent eux-mêmes presque tout ce qu'ils pourraient demander à l'étranger.—les ouvriers qui s'établissent à la campagne y font peu de chose et se désolent. Manque de manufactures et de travaux qui emploieraient ces ouvriers.—Cette classe est peu nombreuse. Sort à l'étranger.—Le même que celui de la classe précédente avec cette différence qu'étant généralement moins habile, elle a moins de chances de succès.

Troisième classe.—Personnes employées comme journaliers ou raffineurs sur l'Ottawa. Causes d'émigration; dépression du commerce de bois, manque d'emploi pour les travailleurs pour les raisons exposées ci-dessus. Sort à l'étranger.—Le plus déplorable possible. Ils n'y trouvent de l'emploi que comme

(1) On a donné plus haut un tiers à l'émigration des ouvriers sur l'émigration totale; parce que dans le district de Montréal on n'avait pu avoir tenu compte de l'émigration des jeunes gens de la campagne, et parce que l'émigration des districts des Trois-Rivières et de St. François ne doit contenir que peu d'ouvriers.

journaliers, manœuvres, chauffeurs à bord des steamboats. Quelquefois ils n'en trouvent point du tout ou ne veulent point en prendre; et ils ont recours à des moyens d'existence illicites. Ils s'affilient à la plus triste classe de la population américaine. Ayant déjà contracté de mauvaises habitudes dans leurs visites annuelles aux villes de Bytown, de Montréal et de Québec, leur moralité qui avait déjà souffert par la débâche, souffre d'une manière plus sérieuse par la perte de tout principe honnête. Beaucoup d'entre eux sont considérés aux Etats-Unis comme le rebut de la population, et y déshonorent leur ancienne patrie.

Quatrième classe.—Jeunes gens appartenant à de bonnes familles de cultivateurs. Causes d'émigration.—difficulté pour les parents de se procurer des terres pour y établir leurs enfants. Taux élevé auquel ont été tenues les terres de la couronne jusqu'à présent.—Refus de certains seigneurs de concéder les terres de leurs seigneuries à des prix raisonnables.—Exigences des grands propriétaires de terres qui imposent des conditions encore plus onéreuses que celles des seigneurs.—manque de chemins et de voie de communications.—Défaut d'instruction et éducation qui en résulte chez beaucoup de jeunes gens qui veulent à tout prix courir le monde.—émigration de l'exemple.—insouciance et imprévoyance de certains parents qui, même lorsqu'ils le pourraient facilement, ne s'occupent point de procurer à leurs enfants de nouvelles terres, et morcellent entre eux la ferme qu'ils ont à leur laisser.—Sort à l'étranger.—Ces jeunes gens reviennent quelquefois avec de l'argent; plusieurs acquièrent des connaissances et de l'industrie; un grand nombre se fixe aux Etats-Unis et y vit honnêtement. La majorité cependant est dans un état d'infériorité relativement surtout à la position indépendante et honorable qu'ils pourraient occuper dans leur pays comme chefs de famille, et appartenant à cette classe de propriétaires respectables et jusqu'à présent heureuse, qu'on appelle par excellence les habitants. Ils s'engagent presque tous dans les manufactures, ou en qualité de garçons de ferme chez les cultivateurs américains. Beaucoup d'entre eux, malheureusement, ont le même sort que ceux de la classe précédente.

Cinquième classe.—Les familles pauvres établies sur des terres dans les seigneuries.—Causes d'émigration.—Les dettes forcent ces familles à émigrer après avoir vendu elles-mêmes ou vu vendre par autorité de justice leurs terres et leur mobilier. Les mauvaises récoltes dues à la mouche à blé et à l'état arriéré de l'agriculture, quelquefois à l'imprévoyance du père de famille, le luxe disproportionné aux moyens du cultivateur et qui le fait s'endetter chez le marchand de l'étranger, souvent avides et peu scrupuleux.—la distance du marché, le manque de voies de communications, l'absence de la navigation à la vapeur qui, en rapprochant le cultivateur du marché, lui donnerait les moyens de tirer parti de ses travaux, et l'encouragerait à améliorer son système de culture.—le taux de rentes élevé, imposé par quelques seigneurs dans leurs nouvelles concessions, qui accable le censitaire. Ces diverses causes, et dans bien des cas toutes ces causes réunies, occasionnent la misère de ces familles et par là leur émigration. Sort à l'étranger.—Elles y

travaillent sur les terres des cultivateurs des Etats-Unis, quelquefois dans les manufactures, souvent à des travaux grossiers, durs et peu productifs. Lorsqu'elles peuvent réaliser assez d'argent pour la vente de leurs propriétés pour se rendre dans les Etats de l'ouest et y acheter des terres, il arrive qu'elles y prospèrent; mais leur prospérité est due au malheur, à l'énergie plus grande qu'ils montrent, à une stricte économie qu'ils n'ont pas voulu pratiquer dans leur pays, aux améliorations qu'ils ont introduites dans leur mode de culture à l'exemple de leurs voisins; et plusieurs ont avoué que s'ils avaient voulu faire les mêmes efforts et suivre la même ligne de conduite lorsqu'ils étaient au Canada, ils auraient également réussi.

Sixième classe.—Colons des nouveaux établissements des townships.—Causes d'émigration.—Manque de voies de communications ou, lorsqu'elles existent, défaut d'entretien et de réparations, insuffisance des lois de voiries. Difficultés insurmontables qui en résultent.—Le colon ne peut importer ses produits au marché ni se procurer les objets nécessaires à l'agriculture. Il lui faut tout porter à bras, traverser les savanes et les terres incultes qui appartiennent à la couronne ou à de grands propriétaires voisins. Il est isolé et sans protection; s'il a concédé d'un de ces grands propriétaires, les taxes des rentes, les charges et les réserves plus onéreuses encore que dans les seigneuries le forcent à vendre. Découragé de toutes manières, peu disposé d'ailleurs par son caractère et ses habitudes à lutter seul contre le désert, il l'abandonne après quelque temps un établissement qui, avec plus d'encouragement d'une part et plus de persévérance de l'autre, aurait pu devenir productif.—Sort à l'étranger.—Le même à peu près que celui de la classe précédente.

Septième classe.—Habitants à leur aise qui vendent leurs terres et partent pour l'Ouest.—Causes d'émigration.—Mauvaises récoltes dans le Bas-Canada, depuis quelques années. Défaut d'instruction et de connaissances pratiques dans l'état de l'agriculture.—manque de voie de communication et de centres de population, de protection enfin pour les intérêts de l'agriculture qui n'a point de marché ou bien n'a qu'un mauvais marché.—Propagande active et intéressée faite par les émigrés déjà établis dans l'Ouest, qui veulent créer une nouvelle patrie en y attirant leurs parents, leurs amis, leurs compatriotes.—Rapports exagérés du bien-être dont on jouit dans ces contrées lointaines.—Mauvaise et inquiète, résultant de la population agricole de l'instabilité des nouvelles institutions municipales.—Déclamation des demi-savants et des égoïstes contre toute mesure de progrès fondée sur l'honneur des taxes. Sort à l'étranger.—Ils prospèrent généralement; mais il n'y en a encore assez longtemps que la plupart d'entre eux se sont établis dans ces endroits pour qu'on puisse assurer que le changement leur sera définitivement avantageux. Ils est probable qu'avec les mêmes changements adoptés à leur système de culture leur condition se serait également améliorée dans leur patrie. Au dire de quelques personnes qui ont voyagé dans l'Ouest, beaucoup de Canadiens y succombent aux maladies endémiques (fièvres tremblantes et autres) qui y dominent, ou con-

tincent avant que de s'acclimater, des infirmités qui durent toute la vie.

Cette classe d'émigrés n'est devenue nombreuse que depuis deux ou trois ans; elle menace d'augmenter rapidement. Ce serait à un véritable sujet de deuil pour la province, car ceux qui la composent constituent, suivant l'heureuse expression du révérend M. Ferland, "le nerf et la richesse d'un pays."
A continuer.

Les entreprises en Canada.

S'il y a beaucoup d'indices de pauvreté et de gêne dans le Canada, si nous nous sommes ressentis quelque peu de la dépression universelle du commerce, si nous avons été contrariés dans nos espérances de progrès et d'agrandissement rapide et si le retrait de la protection nous a porté un coup dont nous ne sommes pas encore tout-à-fait relevés, il n'est certainement pas justifiable de dire que ce pays n'offre de tous les côtés que "ruine et déperdition." Il n'y a peut-être jamais eu dans le Canada plus d'entreprises publiques en voie de progrès ou en contemplation que dans le temps actuel. Nombre de compagnies se sont fait incorporer pour diverses améliorations, et nombre de cités se sont engagées pécuniairement à favoriser de grandes entreprises. Montréal espère beaucoup dans le railroad du St. Laurent et de l'Atlantique et engage son crédit pour \$125,000 en faveur de ce travail immense; la corporation des sulphuriers et celle de la compagnie des terres, imitent son exemple et prêtent également leur crédit aux directeurs de cette entreprise pour chacune \$25,000. Québec, ordinairement si timide sous ce rapport, offre de prêter \$100,000 à la compagnie qui se chargera d'ouvrir un pareil chemin à travers les forêts des townships, sur un sol riche et fertile qui n'est pas exploité à cause des difficultés des communications. Et voilà qu'une compagnie s'organise et va se faire incorporer pour accomplir ce louable projet.—La ville de Hamilton renouvelle d'énergie pour commencer le grand railroad de l'ouest; elle contribue aussi pour \$100,000 au capital de la compagnie, laissant aux autres villes intéressées et aux particuliers à se partager le reste. Des démarches ont été faites et l'hiver ne se passera pas avant que tout soit préparé; on mettra le projet à exécution et l'on aura avancé rapidement les travaux.—Bytown et Aylmer sont aussi entrés dans la voie des améliorations. Une compagnie vient de se former pour faire un chemin à la macadam entre les deux villes. \$2,000 ont déjà été souscrits sur le capital nécessaire et il n'y aura aucune difficulté à prélever le reste. M. John Gan, M. P. P. est à la tête de l'entreprise.—Bytown communiquera aussi très-prochainement avec Montréal par une ligne télégraphique qui est déjà bien avancée, grâce aux efforts d'une compagnie active dont M. Amund est le président. Des personnes entreprenantes et amies du progrès, dans cette même localité, M. M. Ross et Agar Yeilding viennent de faire acheter un magnifique pont près de Bytown, sur la rivière Rideau.—A Prescott on s'occupe aussi activement, dit-on, du railroad qui doit unir cette ville à Montréal. Le railroad de l'industrie est maintenant terminé et en opération jusqu'au St. Laurent, et l'esprit d'entreprise de

l'hon. B. Joliette ne se bornera pas là, il veut le prolonger jusque dans le township situé en arrière de ce village. Tout cela ouvrira de nouveaux champs à l'exploitation facile des Canadiens.—Pour notre part, nous avons infiniment plus de confiance dans ces entreprises que dans la recherche de l'or à la Californie, et nous sommes sous la conviction que le pays devra beaucoup plus de reconnaissance aux directeurs de ces travaux et à tous ceux qui les encouragent qu'à ceux que l'amour de l'or a attirés sur les bords du Pacifique, pour toutes les sommes qu'ils en importeront dans son sein. Et nous pensons aussi que la spéculation des premiers sera pour eux-mêmes individuellement plus avantageuse que celle des voyageurs enchantés qui se portent en foule dans la vallée du Sacramento.

Eh n'est-ce rien pour le peuple que de fournir de l'emploi pour plusieurs millions de piastres? C'est ce que promettent les diverses entreprises dont nous venons de dire un mot.

N'oublions pas de mentionner dans ce chapitre la belle entreprise qui doit prochainement unir les eaux du St. Laurent à celles du Lac Champlain pour établir un grand commerce de transport entre les Etats de la Nouvelle-Angleterre et l'Est et l'Ouest. Déjà par anticipation, les produits de l'Ouest commencent à descendre par les canaux du St. Laurent pour arriver sur le Lac Champlain, par le Canal Chambly ou le chemin de Laprairie. Le montant des produits qui ont pris cette route par les Etats-Unis cette année est plus grand que les années précédentes. Les steamboats du Lac Champlain ont été régulièrement chargés de fleur, de potass, etc., Troy, Burlington et toutes les autres localités des environs sont maintenant tournés du côté du St. Laurent et des canaux comme la voie de transport la plus favorable possible, la moins dispendieuse. "Faites un Canal," disent les Américains, c'est ce qu'il nous faut; les canaux du St. Laurent seront préférés au Canal de l'Érie.

Notre but principal est de parler de l'entreprise des citoyens de Québec. Nous avons dit plus haut qu'une compagnie s'est formée pour demander un acte d'incorporation de la législature. Elle se nomme "Compagnie du Railroad de Québec et de Melbourne." Nous regrettons qu'on n'ait fait aucun cas de l'intéressante correspondance à ce sujet que nous avons publiée dans notre feuille du 19 du courant. Les suggestions qui y sont faites valent bien la peine d'être discutées. La personne qui nous les a adressées est dans la meilleure des positions pour en juger et elle est très compétente en cette matière. Notre correspondant suggère d'abord, en donnant raison de l'usage de ce nom en celui de "Railroad de Québec et de Sherbrooke."

La Compagnie, comme elle s'est intitulée, aura un "Capital de \$350,000 en 28,000 parts de \$12 1/2. chaque, avec pouvoir d'augmenter."—Voici les noms des membres de la Compagnie:

Président.—Peter Patterson, écrl.
Vice-Présidents.—Les honorables Louis Massé, Louis Méthot, W. J. C. Benson, écrl., John Jones, écrl., F. R. Angers, écrl., Henry Comensier, écrl.
Directeurs.—P. J. O. Chauveau, M. P. P., James Bell Forsyth, David Ramsay Stewart,

FEUILLETON.

Une excursion à Maniwaki (OU RIVIERE DU DESERT)

MONSIEUR L'EDITEUR,

Permettez-moi de vous communiquer quelques détails, qui liront, peut être avec plaisir ceux qui s'intéressent à la Colonisation. A deux milles plus bas que Bytown, vis-à-vis les Rideaux, du côté du Septentrion, se trouve l'embouchure de la Gatineau, rivière considérable qui vient apporter le tribut de ses eaux à l'Ottawa. En remontant cette rivière, qui coule vers le midi avec la violence d'un torrent, jusqu'à la distance de 90 milles, on arrive à l'embouchure de la rivière du Désert; c'est là pour ainsi dire, qu'est le centre d'une vaste étendue de terres fertiles encore inoccupées par les Blancs; c'est là que se trouve le township de Maniwaki (terre de Marie) que le Ministre actuel vient d'accorder aux Algonquins, pour favoriser leur désir de se livrer à l'agriculture, après cinq ans de demandes répétées au gouvernement. Le gouvernement a fait droit à leur pétition, en août dernier; par une décision du conseil exécutif on a accordé 60 mille arpents de terre, et de suite on a envoyé un arpenteur sur les lieux pour mesurer et borner le nouveau township de Maniwaki. Le gouvernement ne crut pas devoir borner là sa générosité. Comme quelques bourgeois de chantiers avaient une quar-

taine d'arpens de terre défrichés sur le dit township, il veut bien se charger d'indemniser ces messieurs, afin de laisser les sauvages seuls maîtres sur leur terrain.

Monsieur l'évêque de Bytown, qui a puissamment contribué à procurer cet avantage aux sauvages, se propose d'envoyer des missionnaires en ces lieux dès cet hiver, afin de les encourager autant que possible dans leurs travaux de défrichement.

Ce poste doit être le rendez-vous des missionnaires des sauvages, surtout pendant l'hiver; c'est là qu'ils s'affilient dans les principes de la langue Algonquienne les prêtres destinés à évangéliser les postes Indiens d'Abitibi, de Tomisacung, de Matawagungung, du grand Lac etc. C'est là aussi que devrait être le centre de la colonisation pour les Blancs, le 20 à 30 lieues en circonvallation au sud, au nord et surtout à l'ouest. Les terres sont généralement excellentes et encore inoccupées, et il n'y a en core en ces endroits que 60 familles Canadiennes. Je donne ces informations avec connaissance de cause, et après ce que j'ai vu moi-même, et d'après les nombreuses informations que j'ai pu prendre sur les lieux, de personnes capables de juger, en cette matière, et qui ont visité tous ces terrains. Aussi s'étonne-t-on qu'anciennement vaste étendue d'excellentes terres n'ait pu si longtemps demeurer connue seulement des gens de chantiers, d'autant plus que les Canadiens qui y étaient établis avaient toutes sortes d'avantages et n'avaient rien de pouvoir vendre leurs produits à des prix élevés aux bourgeois de chantiers. Cet état, quel-

ques Canadiens de la paroisse de Ste. Scholastique sont allés visiter ces lieux: ils en sont revenus enchantés et se promettent bien de remonter, au commencement de l'hiver, avec leurs familles. Il n'y a pas de doute que quoique au moyen, de se procurer des provisions pour six mois ou une année, peut s'établir en ces endroits très avantageusement. Il y a bien un inconvénient, il faut l'avouer, c'est que les chemins ne sont pas encore faits pour descendre à Bytown en voiture d'été; on est forcé de se servir toujours de canots. Mais le gouvernement remédiera sans doute bientôt à cet inconvénient. Il commence à s'occuper de cette contrée qui a été jusqu'à présent, je le dire, la plus négligée de la Bas-Canada. Il est à espérer qu'il consentira à dépenser quelque argent pour la réparation des chemins et des ponts de la partie inférieure de la Gatineau, qui sont dans le plus triste état. Dans le district de Montréal, on ne peut se faire une idée juste de ce que sont les communications dans le district de l'Ottawa; il faut y voyager pour en savoir quelque chose. Pour passer sur certains ponts et descendre certaines côtes, il ne faut pas manquer de hardiesse, je dirai même de témérité; aussi, voyageant en voiture, m'est-il arrivé plusieurs fois de regretter le canot d'écorce; je n'y serais en moins exposé à périr. Pour l'avantage des sauvages ainsi que des autres colons présents et futurs, Mgr. de Bytown enverra au commencement de l'hiver, des missionnaires qui devront résider au centre de cette vaste étendue de bonnes terres; ils visiteront régulièrement les diverses chapelles déjà bâties, au

Lac Ste. Marie, à la Visitation à 20 lieues de Bytown; en même temps qu'ils surveilleront la construction de quelques autres chapelles, au Calumet par exemple et à la Rivière du Désert.

Mais je reviens à mes chers sauvages que j'avais oubliés un moment. Ils m'avaient envoyé chercher à Bytown, dès qu'ils avaient que je voulais aller les visiter; ils n'avaient pas encore de chapelle ni de lieu convenable pour la mission, mais ils réunirent tous leurs efforts, et en quelques jours ils élevèrent de concert une chapelle provisoire d'environ 24 pieds de long; à mon arrivée elle était déjà couverte; je pus y faire les offices d'accompagnement autant que qu'ils avaient eux-mêmes orné l'autel avec une certaine magnificence.—Ces Sauvages chantent presque tous très bien; ils exécutent parfaitement le chant de la messe Bordelaise. Je puis dire que ces Sauvages possèdent déjà un degré assez avancé de civilisation; ils savent presque tous lire et pourraient acquérir un degré considérable d'instruction, si nous pouvions leur procurer des livres. Quant à la politesse des manières, je ne doute pas qu'ils ne soient bientôt au niveau des blancs de plusieurs localités que j'ai eu occasion de visiter dans mes pérégrinations. Aussi, pendant les huit jours que j'ai passé au milieu d'eux, ai-je en bien des fois occasion d'admirer leur prévenance et leur délicatesse. Je logeais dans un de leurs chantiers; j'y remarquai une grande propreté. Ils avaient fait une petite cotisation pour bien recevoir leur missionnaire. En quittant Bytown, j'avais voulu faire monter des provisions. "Ah! mon père, me dit l'un de ceux

qui devaient me conduire, n'emporte rien. Nous avons à la Rivière du Désert tout ce qu'il nous faut; en effet, jamais je ne m'étais trouvé plus confortablement, dans mes missions chez les Blancs que je le fus pendant ces huit jours.

L'hiver dernier, lors d'une visite que fit Mgr. l'évêque de Bytown, accompagné de plusieurs personnes, le chef de la tribu, appelé Pakinawatik, se chargea lui seul de toutes les dépenses pendant la mission.

Ces sauvages sont accoutumés au travail, plusieurs ont déjà hiverné dans les chantiers, et ont égaré comme les blancs, à la satisfaction de leurs bourgeois, qui leur payaient des gages aussi élevés qu'à ces derniers. Pendant ma dernière mission ils ont de concert défriché une dizaine d'acres de terre; en même temps ils ont préparé l'emplacement de la future chapelle. Elle sera sur une pointe élevée qui regarde le haut de la Gatineau, à l'embouchure de la Rivière du Désert. Si je le leur eusse permis, ils se seraient mis immédiatement à égarer le bois nécessaire à cette construction.

Connaissant leurs dispositions, leur capacité et les avantages que présente leur territoire, j'entrevois une espèce de certitude que l'œuvre de la colonisation réussira chez eux, et qu'ils passeront facilement de l'état de chasseurs à celui de cultivateurs; car cette transition regardée comme si difficile et même comme impossible chez eux, est déjà en partie opérée. Il y a donc les motifs les mieux fondés pour croire que le township de Maniwaki n'aura pas été donné en vain par le gouvernement. J'ose espérer que le gouvernement vieillira

W. S. Henderson, Michael Scott, F. Evans...
T. Paradi, Angus McDonald, Wm. Lamson, Thomas Wm. Lloyd, etc.

Emigration des Etats-Unis en Californie.

Les journaux de Boston rapportent qu'il est parti de ce port, en un seul jour de la semaine dernière, quatre bâtiments chargés de 400 émigrants pour la Californie.

Un numéro moins récent de la liste Maritime (Shipping List) de Boston contenait le résumé qui suit du nombre des bâtiments qui avaient quitté les Etats-Unis pour la Californie depuis le commencement de l'émigration.

Propagation de la Foi.

Les recettes de l'association pour la propagation de la Foi de l'an 1848 ont été fort inférieures à celles de l'année précédente, et les circonstances n'expliquent que trop cette diminution.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 4 DECEMBRE 1848.

BULLETIN.

L'annexion — la ligue — Le suffrage universel. — Une prédiction de Lord Sydenham — Extrait du Nova-Scotian. — L'opinion publique en Angleterre. — Projet d'une visite de S. M. la Reine victorienne en Canada.

Le temps de la ligue est passé. Celui de l'annexion n'est pas venu et ne paraît pas devoir venir de sitôt, si on en juge par l'apathie des annexionnistes et le calme plat, qui a succédé à cette velléité d'agitation que le manifeste avait réveillée dans les esprits.

"Pronons patience, disent les organes annexionnistes en attendant. Notre temps viendra et nous sommes certains du succès." Le Herald se console des rigueurs de l'attente, en revenant sur les travaux de la ligue.

1° L'extension du droit du suffrage à tous les locataires dont les noms paraissent sur les listes de cotisation et qui contribuent par le paiement des Taxes au revenu public.

3° Le retranchement des salaires payables aux premiers départements du gouvernement et une réduction dans le nombre des fonctionnaires qui les composent.

4° La fixation par les municipalités locales du montant convenable à payer à tous les officiers des localités, comté, district, ville ou Bourg.

5° Une réduction convenable dans le nombre des juges des cours supérieures et dans le montant de leurs salaires.

6° L'abolition du système actuel si compliqué des délais et technicalités légales et la réduction des dépenses légales généralement.

7. L'abolition des cours de Division et la substitution de commissaires élus par le peuple pour la collection des petites dettes.

8° Une union Fédérale de toutes les Provinces de l'Amérique du nord et une réciprocité juste et honorable avec tous les pays qui voudront la partager et une protection complète contre tous les autres.

En lisant ces résolutions ne se croirait-on pas dans un des nouveaux états de l'union américaine? Et dire que ce sont des Tories du Canada, des Ligeurs qui en sont rendus là! Lord Sydenham ne s'est pas trompé dans sa prédiction.

Lord Sydenham a prêté, il y a dix ans, dit le Nova-Scotian, que si les Canadien étaient jamais perdus, que si le lien qui attachait cette noble colonie à la mère-patrie, était jamais rudement brisé, et serait l'ouvrage du parti tory. Lord Sydenham se connaît en hommes.

"Quand antrefois la majorité libérale du Canada ou de la Nouvelle Ecosse demandait le rappel d'un gouvernement qui violait la constitution, on l'accusait d'être désaffectionnée envers la personne et le gouvernement de S. M. C'était ainsi, il y a dix ans. Aujourd'hui les Tories n'ont pas d'épithète trop basse et trop grossière pour insulter les gouverneurs, qui font leur devoir avec justice et impartialité.

"Si c'est de la sédition d'espérer que Lord Grey sera bientôt pendu, alors nous la préférons." Ceci, ajoute le Nova-Scotian, peut-être un langage très loyal, mais si c'est le cas, les Libéraux ont été horriblement maltraités par le passé.

C'est une chose assez singulière au sujet de l'annexion, que de part et d'autre, parmi ceux qui sont en faveur du mouvement, comme parmi ceux qui sont contre, on paraît également satisfait du ton et des articles de la presse anglaise sur la question.

"Qui est-ce qui aura le Canada, quand nous l'aurons perdu, écrit un anglais à la Tribune de New-York? Et serons-nous forcés par nos propres colonies ou par leurs voisins républicains à abandonner nos dépendances en Amérique? Ceci réveille dans nos cœurs un sentiment bien différent et bien plus profond qu'aucun de ceux qui battent dans les cœurs de roche des Economistes.

Il eût été honorable pour le Wilm. si, le Herald, le Montreal Gazette, etc., de juger la fortune de l'avenir comme l'a jugé le "News." Le Montreal Gazette surtout, avec tant soit peu de bonne foi ou de perspicacité, aurait pu s'exempter de descendre, comme il a fait, dans une fange si sale que nous ne pouvons l'y suivre.

Les nouvelles du Canada sont étonnantes dans toute l'acception du mot, dit le London Britannia. C'est étonnant qu'on pense à se débarrasser ainsi de son allégeance, mais c'est encore plus étonnant que les hommes vivant sous l'autorité anglaise disent l'annexion et que les autorités du Canada n'aient pas arrêté tous ceux qui ont en la malice ou la folie d'en parler.

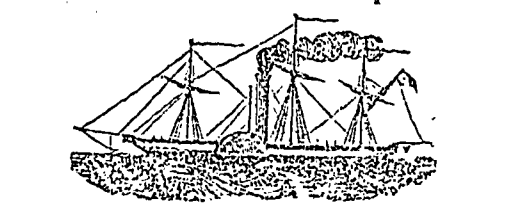
"Les partisans de l'annexion, dit le London Spectator, disent qu'ils ne pourront l'obtenir sans le consentement de l'Angleterre. Mais qui est-ce qui leur donnera ce consentement? Quels sont les traités par lesquels nous pourrions consentir à ce que nos colonies soient gouvernées par nous-mêmes? Est-ce qu'on peut penser à abandonner la grande et noble idée de Lord Durham? Le perpétuer et consolider la connexion entre l'empire et ses colonies, afin d'en faire le plus brillant ornement de la couronne anglaise?"

Dans une correspondance, datée de Cohoes-Ville, N. Y., et insérée dans l'Avenir du 29 novembre, on lit le passage suivant: "J'aimerais aussi à savoir si les Melanges Religieux n'ont pas à se reprocher comme léger mensonge, d'avoir affirmé que la visite du père Chiniquy avait produit ici, aux Etats-Unis, un mouvement anti-annexionniste parmi nous Canadiens, tandis qu'il n'en a été nullement question au moins à Troy."

Le News, de St. Jean, du 30 novembre, s'exprime comme suit au sujet de la prétendue lettre de Lord Elgin aux évêques catholiques et du bruit que l'Avenir a voulu accréditer à ce propos: " Craignant que quelques uns de nos lecteurs ne soient sous l'impression qu'il y a quelque vérité dans l'avancé de l'Avenir, nous le mentionnons dans l'espérance que tous les gens bien pensants en apprenant à l'instant la fausseté et l'absurdité. Nous n'avions pas intention de nous y arrêter, et nous n'en parlons maintenant que pour le motif d'exprimer formellement combien nous désapprouvons la conduite des directeurs de l'Avenir, de qui nous attendions, certainement, une opposition honnête [à un] gouvernement, mais que nous ne pouvions approuver quand ils ont recours à des moyens aussi inouïs, pour soutenir cette opposition. — A quoi l'Avenir va-t-il avoir recours ensuite?"

Il eût été honorable pour le Wilm. si, le Herald, le Montreal Gazette, etc., de juger la fortune de l'avenir comme l'a jugé le "News." Le Montreal Gazette surtout, avec tant soit peu de bonne foi ou de perspicacité, aurait pu s'exempter de descendre, comme il a fait, dans une fange si sale que nous ne pouvons l'y suivre.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVEE DU STEAMER CANADA.

Le steamer Canada, parti de Liverpool samedi, le 17 nov., est arrivé à Halifax jeudi, le 29 Nov.

Les nouvelles politiques apportées par ce steamer sont sans importance; mais les nouvelles commerciales sont cette fois très importantes; le coton a encore haussé et les consols anglais sont plus hauts qu'ils l'ont été depuis longtemps.

TURQUIE.—Les nouvelles de Constantinople du 1er Nov., disent qu'une flotte anglaise était à l'ancre dans la Baie Aboukir, attendant l'arrivée d'un courrier, porteur de la réponse du Czar au sujet de la communication du sententement. Si la réponse n'est pas favorable, la flotte marchera de suite vers Constantinople.

RUSSE.—La présence de la flotte anglaise aux Dardanelles et l'attente d'un vent de la flotte française a produit quelque sensation à Constantinople.—L'empereur de Russie paraît très mécontent de l'attitude dérisive des Anglais et des Français.

FRANCE.—M. Rives, le nouveau ministre Américain, a eu une entrevue avec le Président de la République Française. Le ministre prépare en ce moment une adresse pour l'occasion, mais observe un silence complet sur le mal-entendu survenu entre la France et les Etats-Unis au sujet de la conduite de l'ex-ministre Poussin.

ROME.—Plusieurs nouvelles conflagrations et 15 exécutions avaient eu lieu à Arad, on attendait chaque jour de nouvelles. L'adresse d'adieu de Kossuth à ses compatriotes, écrit à Orson vient d'être publiée. Elle est conçue avec enthousiasme et en termes poétiques. Le Pape était attendu de jour en jour. Les troupes espagnoles, maintenant à Rome, ont reçu ordre de rentrer en Espagne. Cette nouvelle a été annoncée à l'assemblée nationale le 9 du mois dernier.

FRANCE. ASSEMBLÉE LEGISLATIVE FRANÇAISE. Renvoi du Projet de M. de Falloux au Conseil d'Etat.

Un journal parisien, du 8 novembre, fait les réflexions suivantes sur le renvoi au Conseil d'Etat du projet de loi sur l'Instruction Publique dont nous avons parlé vendredi dernier: "Nous avions trop présumé du sentiment de dignité de l'Assemblée et de l'union de la majorité. Ce que la dignité a été abaissée, cette union a été rompue: 307 voix contre 303 ont décidé que le projet de loi sur la liberté de l'enseignement serait renvoyé au conseil d'Etat. Que la responsabilité de ce fait si grave et des conséquences incalculables qu'il peut avoir retombe sur ceux qui ont eu le triste courage de l'affronter."

"Il ne faut pas nous le dissimuler, le vote de ce soir n'est pas seulement un acte d'hostilité contre la loi présentée par M. de Falloux; c'est une déclaration de guerre contre la liberté d'enseignement, contre la liberté des familles, contre la liberté des congrégations, contre la liberté de conscience. Quand nous avons entendu, M. Parisien, dont la parole a eu une influence considérable sur les résolutions, déclarer que dans le cas de renvoi il se contenterait de présenter quelques mesures urgentes contre les instituteurs primaires et pour l'abolition du certificat d'études, tout le monde a parfaitement compris que c'était là l'étroite mesure, où se bornaient les réformes dans le statu quasi lamentable qui pervertit les générations tandis qu'en même temps le conseil d'Etat, dont l'esprit est assez connu, se chargerait d'exécuter à loisir les autres prétentions égoïstes et anti-universitaires du projet de loi. C'est dans ce sens que la Montagne, qui hurle d'aise, a donné ses suffrages; c'est dans ce sens que les débris du parti du National, réconciliés par une commune haine de l'Eglise avec le socialisme, ont jeté leur bulletin dans l'urne. Voilà le piège où de gaité de cœur se sont laissés prendre ces esprits flottants et indécis, toujours prêts à sortir d'une difficulté par un ajournement, espérant se sauver de la discussion en la renvoyant à un délai indéterminé, et couronnant cette faiblesse par la satisfaction de sauver l'honneur du nouveau ministre. Faut-il ajouter, — mais nous aimons encore à ne pas le croire, — que quelques catholiques, par dépit contre la loi, auraient également voté un vertige et sacrifié, pour faire tomber un projet qui ne réalisait pas tous leurs desirs, l'avenir de la liberté et l'intérêt des âmes?"

Ainsi, par suite du vote de la chambre française, sont réalisées infélicités: 1° Le monopole de l'université;

prosperer. Cet été elles se sont mises à faire de la potasse; et avec ce revenu elles payent largement toutes les dépenses de leurs défrichements. Elles ont maintenant à leur usage une chapelle et un excellent moulin à farine. A la Rivière-Blanche, township de Templeton, il y a les mêmes avantages. Bonnes terres, montins à farine et à scie, chapelle et un grand nombre de lots à prendre. Ceux qui désirent obtenir des renseignements sur ces terres peuvent s'adresser à l'Evêché de Bytown où on leur donnera tous les détails nécessaires.

H. TH. CLEMENT Ptre, O. M. J.

Le bon chasseur.

Un homme très-grave et très-flegmatique se détermina pourtant un jour à suivre à la chasse quelques personnes de sa connaissance; il s'était fait accompagner d'un petit garçon pour porter et charger son fusil. On lui assigna son poste; il s'y plaça, s'assit, mit ses lunettes, et tirant un livre de sa poche, il commença sa lecture, après avoir recommandé au petit garçon de l'avertir lorsqu'il verrait une pièce de gibier. Chaque fois que le petit drôle en apercevait une, il disait à cet homme: Monsieur, en voilà une." Mais avant que celui-ci eût posé son livre, ôté ses lunettes, pris son fusil, ce qu'il faisait très-flegmatiquement, la bête disparaissait, et le petit garçon désolé lui disait: " Eh mais, monsieur, elle est partie. — Mon ami, répondit gravement notre homme j'en aurais fait autant à sa place."

encore en aide à ces nouveaux colons, en leur procurant les instruments nécessaires pour se mettre immédiatement à la culture, car ces instruments sont d'un prix exorbitant dans ces lieux. Sans ce secours, la colonie mettrait beaucoup plus de temps à se développer. Ce qui n'est pas moins nécessaire, c'est l'établissement d'une école pour l'instruction de la jeunesse, où celle-ci serait instruite non seulement en sa langue, mais aussi en anglais ou en français; ce qui serait d'autant plus aisé qu'ils parlent presque tous anglais ou français. Le surintendant qui se montre si zélé pour l'éducation ne refusera pas de donner à ces pauvres Indiens leur part de l'allocation du gouvernement. Comme pendant l'été, ils seront toujours très-nombreux, et que pendant l'hiver même, il y aura un nombre considérable de familles, il y aura toujours assez d'enfants pour occuper au moins un maître. Je regrette, Monsieur l'Éditeur, qu'une plume plus exercée que la mienne ne soit pas chargée de vous communiquer ces détails; cependant je vous les fais parvenir, pour que vous en fassiez l'usage que bon vous semblera. J'oubliais de vous parler de deux établissements Canadiens qui sont, pour ainsi dire, à la porte de Bytown: la Pêche et la Rivière-Blanche. Ces établissements sont florissants, les terres y sont bonnes et il y reste encore un grand nombre de lots qui ne sont occupés par personne. A la Pêche, township de Masham, à 7 lieues de Bytown; il y a déjà 100 familles Canadiennes qui commencent à

20. La proscription des ordres religieux dans l'enseignement;
30. Les conditions humiliantes de nombre, de costume, d'affirmation, etc., imposées aux petits séminaires par les ordonnances de 1828;
40. L'impossibilité pour les communes d'accorder une subvention aux établissements particuliers;
50. L'exigence des grades de licencié et de bachelier, à tous les degrés de l'enseignement, et selon le bon plaisir du conseil de l'Université;
60. Les écoles normales primaires qui ont enfanté tous les instituteurs communaux dont la France est infectée.
Le projet de loi de M. de Falloux ne détruit pas le système universitaire; mais il le modifie de manière à faire espérer d'en voir disparaître les principaux inconvénients. Par exemple, le projet opère huit grandes réformes:
10. Les ordonnances de 1828 étaient abrogées;
20. Le certificat d'étude n'existait plus;
30. Les petits séminaires étaient affiliés;
40. Les grades obligatoires pour tous étaient abandonnés;
50. Les congrégations religieuses se voyaient admettre au droit commun;
60. L'indivisibilité des instituteurs primaires était abolie;
70. Les écoles normales primaires disparaissent.

Pour jeter plus de lumière sur ce sujet, nous publierons aussitôt que possible l'ensemble de la législation universitaire, que l'on ne saurait trop vouer à l'exécution des amis de la Religion et des amis de la Liberté.

[Extrait du Journal de Québec.]

On lit dans l'Avenir du 29 novembre:
« La Minerve dit simplement que: l'ort El gin n'a jamais écrit à l'évêque de Montréal pour demander à son Grandeur de publier un mandement contre les amérisonistes. Lui a-t-il écrit autre chose dans le même sens? lui a-t-il demandé des circulaires? lui a-t-il demandé d'employer son influence et celle du clergé contre le mouvement amérisoniste? a-t-il écrit aux autres évêques? »

Ainsi donc l'Avenir, son frère en démagogie le Moniteur, persistent dans le mensonge, au moyen duquel ils espèrent déconsidérer le gouvernement qui a le plus fait pour les Canadiens-français et son administration, et enlever au clergé l'influence morale qu'il s'est acquise sur le peuple à force de dévouement et de sacrifices. Maintenant la lettre qu'ils affirmaient avoir été écrite par le gouverneur-général à Sa Grandeur l'évêque de Montréal, aurait été également adressée à tous les évêques du Canada, et conséquemment à Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec, ou à Monseigneur l'administrateur du diocèse.

Quand un journal se dit autorisé à contrôler un fait ou une assertion d'un autre journal, c'est qu'il s'est mis en communication avec les personnes qui peuvent donner pareille autorisation. Mais il paraît que cela n'est pas suffisant pour l'Avenir et son noble frère en calomnie, le Moniteur; il faut que le journal qui contredit déclare tenir ses renseignements des personnes vénérables qui sont accusées d'être parties à la transaction supposée. Pour l'Avenir il faut sortir des usages et des convenances, et du gouvernement. Ce bon prêtre a passé deux mois du printemps, avec 40 travailleurs, à battre la forêt et à préparer la terre pour la semence... En bien, pendant cet espace de temps, on a défriché assez de terre pour recevoir 200 muids de semence... et par ce moyen, les dépenses de ce premiers travaux ont été à l'instant couvertes par les récoltes.

« Québec, 1er décembre 1849.

« Monsieur,

« Vous trouverez sans doute étranges les questions que je vais vous adresser et que je vous prie de vouloir soumettre à Nos Seigneurs les évêques. Elles me sont suggérées par le désir de connaître la vérité et de la faire connaître; cette considération doit suffire pour les justifier.

« Sa grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec ou Sa Grandeur Monseigneur l'administrateur de l'archidiocèse ont-elles à une époque quelconque reçu du gouverneur-général ou de l'un des membres du gouvernement, ou de tout autre personne soit de la part du gouvernement général, soit de celle de son administration, une lettre dans laquelle nos vénérables Evêques seraient priés d'engager le clergé au moyen de mandements, de circulaires ou autrement, à arrêter le mouvement de l'annexion? Et leur est-il promis en retour qu'on leur rendra les biens des Jésuites? »

« Je suis monsieur, etc.,

« Joseph CAUCHON, « R. du Journal de Québec. »

« R. V. CASEAU, secrétaire, etc. »

Voici la réponse qu'on a bien voulu faire à la lettre que nous avons adressée, ce matin, à M. le secrétaire de l'Archevêché:
« Québec, 1 décembre 1849.
« Monsieur,
« En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer de la part de Nos Seigneurs l'Archevêque de Québec et l'évêque de Sydenham, qu'il ne leur a été fait aucune proposition de la part de Son Excellence le gouverneur-général, ni d'aucun des membres de son administration, pour les engager à arrêter, par mandements, circulaires, ou autrement, le mouvement de l'annexion, et qu'il ne leur est venu, à aucune époque quelconque, de la même source, ni offre, ni promesse de mettre les biens des Jésuites entre les mains du clergé.

« C'est avec plaisir que je vous donne ce renseignement, bien qu'il me paraisse à peu près inutile, car il est difficile de croire que les mensonges qu'il a pour but de constater, puissent trouver le moindre crédit parmi les catholiques et même parmi les protestants du pays.
« J'ai l'honneur d'être,
« Monsieur,
« Votre très-obt. serviteur,
« C. F. CASEAU, P're., « Secrétaire. »

« Jos. CAUCHON, « R. du Journal de Québec. »

Voilà pour les autres évêques du Bas-Canada; voilà pour la calomnie des organes de la démagogie. Pour tenir contre une dérogation aussi imposante et venant d'un pareil lieu, que reste-t-il à faire à l'Avenir et à son frère démagogue et menteur, si ce n'est de donner le nom ou le titre de la « haute autorité » à laquelle ils doivent cette odieuse calomnie.

Il faudrait que le gouverneur fut bien moins intelligent, bien moins doué de jugement qu'il ne l'est réellement, pour aller, par une démarche aussi inconsciente se compromettre personnellement et compromettre cette cause toute impériale à laquelle il comprendrait qu'il devrait s'identifier; il faudrait en outre supposer, ce qui est impossible, qu'il ignore les dispositions du peuple du Canada et l'agonie de l'annexion.

Pourquoi, dans le district de Québec, par exemple, engager le clergé à combattre ce qui n'existe pas?

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Tandis que nos jeunes-voltairiens de l'Avenir soudoyés par des protestants, car nous ne pouvons penser qu'ils le soient par les catholiques, jurent de défrayer le clergé Canadien sur tous les tons, et lui demandent ce qu'il fait pour le bien du peuple, — il est bon d'enregistrer, non pas tous, ce serait impossible, mais au moins quelques uns des mille et mille actes de dévouement du prêtre Canadien, que nos impies peuvent bien sembler d'ignorer, mais qu'ils ne pourront jamais cacher aux yeux du peuple.

Veuillez donc insérer dans votre journal l'extrait que je vous envoie d'une lettre que j'ai reçue d'un des plus respectables citoyens de Kamouraska. Le voici:

« Kamouraska maintient toujours son rang par ses charités, ses souscriptions patriotiques, son noble et saint orgueil dans le soutien de l'église, presbytère, maisons d'écoles, et surtout dans son généreux élan pour la société de Colonisation.
« Ah! la société de colonisation! connaissez-vous cela? C'est une société des comités de Kamouraska et de l'Islet, composée d'environ 1100 actionnaires à la tête desquels s'est couragement mis notre clergé; cette société, dont chaque membre ne peut prétendre à plus de trois lots de terre, est organisée par des règlements sages et calculés pour favoriser le pauvre, dans le but de former des établissements depuis le lac St-Jean jusqu'à Cheontimy.

« Notre digne ami, M. Hébert, entré de St. Paschal, est le principal agent des actionnaires et du gouvernement. Ce bon prêtre a passé deux mois du printemps, avec 40 travailleurs, à battre la forêt et à préparer la terre pour la semence... En bien, pendant cet espace de temps, on a défriché assez de terre pour recevoir 200 muids de semence... et par ce moyen, les dépenses de ce premiers travaux ont été à l'instant couvertes par les récoltes.

« Chaque associé paie 25s tous les six mois pendant cinq ans; mais les pauvres et les jeunes gens vont gagner leurs lots par leur propre travail. Chaque lot sera de 4 arpents sur 30, avec une basse pour recevoir un jeune ménage, et une certaine étendue de défrichement. Au bout de 5 ans les lots seront tirés au sort, véritable loterie où les parents, les amis pourront redevenir voisins dans leurs nouvelles paroisses, et où chacun gagnera plus que sa mise au jeu, puisque la société s'est entendue avec le gouvernement pour ne pas prendre les lots de mauvaises terres.

« Le succès de cette entreprise si judicieusement conduite par nos curés, étant maintenant considéré comme certain, savez-vous que nos jeunes gens trouvent déjà le terme de 5 ans trop long? Ils voudraient tirer au sort dans trois ans; c'est que ces actifs colons voyez-vous, ont trouvé là une terre fertile, un climat favorable, du poisson, du gibier, etc., enfin une vraie terre promise, destinée, suivant moi à être le boulevard de la nationalité Canadienne; et que ces jeunes gens pensent déjà à se marier et à conduire leurs épousés loin de nos vieilles terres usées et endettées.

« Voilà en partie ce que c'est que notre société de colonisation du Saguenay, dirigée par un ministre de la Religion, notre ami commun...
« Et au cas que nos rouges de l'Avenir que vous avez si bien baptisés, l'autre jour, en les appelant les enfants des Suisses, soient tentés de croire que M. Hébert soit le seul prêtre Canadien qui travaille à l'établissement des townships, je vous citerai les noms de MM. Mailhot, Boucher, Bédard, Leblond, Monet, Pominville, Quinn, Champagne, Reuther, Clément, Dufour, Duguay, Racine, Dorion, Gignou, Ducher, Arnaud, Trahan, McGarran, Clément, Bonmassa etc. etc., comme ayant dirigé, et soutenu de leurs mains sacrées, des milliers de nos compatriotes, qui se sont dirigés vers les townships depuis un an.

Qui, jennes gens de l'Avenir, pendant que vous jetez la honte à la face de vos prêtres, avec une audace et un cynisme qui élèvent les protestants même, voilà ce que font ces prêtres... Vous avez eu la lâcheté d'accuser leurs chefs d'être opposés à la colonisation et pendant que cette infâme calomnie coulait de vos mains sacrilèges, ces vénérables Evêques pourvoient à ce qu'au moins de 20 membres de leur clergé accompagnassent le pauvre coloniste et le fortifiassent au milieu de ses épreuves, en faisant sans cesse couler dans son cœur le baume salutaire de cette religion sainte dont vous avez abandonné la pratique après en avoir oublié les préceptes. Pendant que vous accusez le clergé de vouloir tenir le peuple dans l'ignorance, savez-vous ce que fait ce clergé? Il ouvre son pays de collèges et de maisons d'éducation où toutes les sciences sont enseignées gratis à plus de 3000 jeunes Canadiens des deux sexes; tandis que vous dites aux protestants, qui seuls vous applaudissent aujourd'hui, que le clergé catholique est l'ennemi plus ou moins déguisé de l'éducation au Canada... pas moins de 60 de ses prêtres se dévouent dans les collèges, les séminaires et les autres maisons d'éducation à répandre la science, et cela gratis, parmi le peuple Canadien!

Voilà ce que vous feignez d'ignorer; jennes gens de l'Avenir; mais voilà ce que le peuple voit de ses yeux; voilà ce que le peuple comprend, et voilà pourquoi ce même peuple vous repousse et vous méprise aujourd'hui comme viles et lâches calomniateurs. Voilà pourquoi le peuple ne veut plus devotre fin et le menteur Avenir... voilà pourquoi aujourd'hui vous ne comptez presque plus vos rares lecteurs que parmi ceux qui n'ont gardé que les noms de Canadiens et de catholiques... Qui, je vous le dis, car je le suis, ce sont ceux à qui le catholicisme, avec ses doctrines, ses saintes pratiques et son sublime et puissant sacerdoce présent trop, qui vous sentent... ce sont ceux dont les cœurs ne vibrent plus au mot magique et patriotique de Canadien... ce sont ceux qui veulent effacer de notre patrie ce nom sans tache, ce nom de Canadien qui dit tout à celui qui n'a pas tout perdu... ce sont ceux, en un mot, qui veulent échanger par l'annexion leur beau nom de Canadien pour celui d'Américain, qui sontientent aujourd'hui l'Avenir.

CAMPAGNARD CATHOLIQUE.

Nouvelles et Faits Divers.

LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE.—Nous sommes autorisés à dire, nous annonçons le Pilot de ce matin, que les nouvelles lois de judicature vont être proclamées cette semaine et qu'elles viennent en opération dans le cours de ce mois, mais pas avant le 21 du courant.

LE NOUVEAU RECEVEUR-GÉNÉRAL.—L'hon. M. Taché a été assermenté comme receveur-général, devant le cabinet, mardi dernier.

CHEMIN DE FER DE L'ATLANTIQUE.—Nous apprenons avec plaisir que les difficultés qui s'élevaient entre les directeurs de la compagnie de ce chemin et les constructeurs M. M. Black et Wood sont enfin complètement arrangés. Ces derniers prennent immédiatement possession du chemin d'ici à St. Hyacinthe et quelque jours le mettront de nouveau en activité. Car les habitants de cette partie du pays ont beaucoup souffert depuis que le chemin ne marche pas et ils sentent maintenant la nécessité et les immenses avantages de cette route en fer; nous apprenons aussi que les contrats pour la continuation du chemin de St. Hyacinthe à la ligne Provinciale sont conclus et que les travaux vont être commencés de suite. Aussitôt qu'une section du chemin sera faite, les chars avanceront dessus, afin d'accueillir le commerce d'alentour et de faciliter les travaux des constructeurs.

COMITÉ DE MÉGASTIC.—Il est question déjà de trois candidats pour représenter ce comité à la place de M. Daly. Ce sont MM. Lloyd, et Layfield deux résidents du comté et M. Piquet avocat des Trois-Rivières. La contestation sera, dit une feuille de Québec, entre M. M. Lloyd et Layfield, qui ont le plus de chances d'être élus, vu qu'ils sont du comté. On ne dit pas à quel parti politique ils appartiennent.

—Nous apprenons aussi que l'honorable M. CASBON conserve ses fonctions d'orateur du conseil législatif, sans siège au cabinet.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.—La bibliothèque du parlement, éternel objet des regrets du Canada, devait par nos beaux ouvrages de France à l'intervention de M. Adolphe de Puibusque; il a fait un nouvel appel à la libéralité du gouvernement français, et trois ouvrages d'art d'un haut prix viennent d'être remis à l'agent de notre bibliothèque à Paris pour être délégués à M. Faribault; ce sont comme les trois premières pierres de l'édifice que nous avons à reconstruire, et elles ne peuvent être mieux placées que dans les mains de celui qui fut le principal architecte du monument détruit. D'autres secours ne manqueront pas de nous venir encore, nous l'espérons, lorsqu'on nous verra à l'œuvre. Nous puissions cette confiance dans la lettre même adressée à M. de Puibusque par le ministre français, qui on lui en fait part.

« J'ai fait prendre une note particulière des observations que vous m'avez soumises sur la nécessité d'entretenir les biens d'affection qui existent en France à la population du Canada; croyez, monsieur, que je partage à cet égard toutes vos sympathies, et que je saisirai avec un empressement toutes les occasions qui me seront offertes de contribuer à ce précieux résultat. »

—Sir Henry BOLWER, le nouveau ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne aux États-Unis, a laissé Portsmouth pour New-York le 3 novembre, à bord de la corvette à vapeur l'Albatros. Le fils unique de sir Edward Bolwer Lytton, accompagnant son oncle en qualité d'attaché non salé.

CHEMIN DE FER ANGLAIS.—On lit dans les journaux de Londres: « L'étendue totale des chemins de fer de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'élevait, le 30 juin 1849, à 5,447 milles un quart, (2,300 lieues environ de France.) « Durant le premier semestre de cette année, le nombre total de voyageurs sur les chemins de fer des trois royaumes a été de 28 millions 761, 805.

« Pendant la même période, le nombre total des personnes tuées sur ces rail-ways n'a été que de 95, dont 19 seulement ont péri par des accidents imprévus, et les 79 autres par leur négligence ou défaut de précautions. Dans ce dernier chiffre se trouvent compris 25 individus qui stationnaient ou se promenaient sur les voies ferrées au moment où des convois y circulaient.

« Le nombre total de blessés, durant le même premier semestre de 1849, n'a été que de 75, dont 39 par accidents imprévus et 35 par négligence ou faute de précaution.

« Un seul individu s'est suicidé en se précipitant sur les rails au moment où un train passait. »

EMIGRATION EN AMÉRIQUE.—Sur près de 250,000 émigrants partis de la Grande-Bretagne pour venir en Amérique cette année, 183,233 se sont rendus aux États-Unis et seulement 31,075 dans les colonies anglaises. 85 sur cent de ces émigrants étaient Irlandais.

DOTATIONS D'OXFORD ET CAMBRIDGE.—Les dotations de l'université d'Oxford en Angleterre s'élevaient à £120,000 par an. Celle de Cambridge à £110,000, outre cela l'université et les collèges d'Oxford ont le patronage de 163 bénéfices, dont la valeur annuelle est de £138,000. Ceux sous le patronage de Cambridge ont un nombre de 313 et rapportent £93,900 par an.

UNE DÉPUTATION D'INDIENS.—Il vient d'arriver à Washington une députation des tribus des Osages, pour réclamer, auprès de leur grand père (le président), l'exécution de certaines conventions pénnitentes, qui n'ont pas été religieusement observées. Les noms de cinq personnages qui composent cette ambassade sont: Le-Cheval Blanc, L'Aigle-de-Guerre, L'Homme-Eloigné, Le-Dauson-Éclair, et Le-Franc-à-Courtois. La tribu qu'ils représentent habite actuellement à quatre cents milles à l'ouest de Saint-Louis.

IMMENSE PRODUIT D'UNE POMME DE TERRE.—Le révérend Richard J. Ozanne, de Tamworth comté de Staffordshire, en Angleterre, écrit le 20 de ce mois à son père, M. Richd Mansell Ozanne, des Landes, au Gâtin, qu'une pomme de terre de l'espèce des rognois, dite Victoria Kidney, d'une grosseur remarquable, qu'il emporta de Garnessey, plantée entière par le lecteur de sa paroisse, a produit le nombre immense de cent vingt-six patates, dont soixante-dix d'une grosseur ordinaire.

—Le journal de Séville rapporte qu'une femme de cette ville s'enfuya, en courant, une aiguille dans le poice à une si grande profondeur qu'elle disparut complètement, et que les chirurgiens ne purent parvenir à l'extraire. Cependant, au bout de quelque temps, la femme ne ressentant plus de douleur, reprit ses travaux habituels, et pendant quinze ans elle ne pensa plus à son ancienne blessure. Cependant elle éprouvait de loin en loin une douleur dans le bras, et dernièrement enfin des angousses si aiguës à l'épaule, qu'il fut nécessaire d'appeler un médecin. Après avoir examiné le siège de la douleur, celui-ci se déclara à pratiquer une légère incision et en retira, à sa grande surprise, l'aiguille, qui n'avait pas moins de quinze ans à parcourir l'espace qui sépare le poice de l'épaule.

Extraits de journaux.

LA SAISON.—Le son joyeux des grelots et clochettes nous ont annoncé samedi que les traîneaux avaient remplacés les voitures à roues. Il était tombé assez de neige pour se servir commodément des voitures d'hiver; aussi les promeneurs se sont-ils empressés comme de coutume de parader nos rues. Nous sommes en plein hiver depuis trois jours, car le temps est devenu très-froid. Le St. Louis, les Jacques Cartier et le Richelieu sont arrivés au port à midi; et ils repartiront demain matin entre 9 à 10 heures pour leur dernier voyage; les steamers transatlantiques de Longueuil et de Laprairie ont continué leurs traverses jusqu'au 21, et le Fulon est parti de notre port pour Sorel le 22, ainsi que l'Éclair. Mais ils ont été assaillis en route par une tempête de vent et de neige qui les a mis en péril; le premier pris par les glaces a été forcé de relâcher à Lamoignon ou il n'a hiverné.

BUREAU DE POSTE.—Nous sommes fâché d'apprendre par le Globe de Toronto, que les nouveaux arrangements relatifs aux postes ne seront pas terminés aussitôt que le public le désirait et l'attendait, vu que la législature du Nouveau-Brunswick n'a pas encore passé de loi pour régler son bureau de poste. Comme la législature du Nouveau-Brunswick doit s'assembler bientôt, il est à espérer que le délai ne sera pas long. Des commissaires de cette province ont déjà donné leur adhésion au projet d'établir un taux uniforme de six sous par lettre. Le gouvernement Canadien ne mettra de son côté aucun obstacle à cet arrangement.

—Mr le surintendant de l'éducation pour

le Bas-Canada, a transporté son bureau dans les appartements qu'occupait ci-devant le Receveur-général, dans l'aile sise au sud-ouest de l'avant-cour de la maison du gouvernement, sur la rue de Notre-Dame.

Vu l'éloignement du bureau de l'éducation de celui de l'exécutif, nous avons raison de croire que les ulminations, pour sauver le délai d'une référence, seront mieux de faire parvenir toutes leurs demandes directement au surintendant de l'éducation à Montréal.

Idem.

La Herald nous apprend que le 15 du courant, M. William Lancaster, de la Côte St. Charles, seigneurie de Vaudreuil, arce son frère et deux neveux, étant allés à la chasse ensemble en un canot, à une des Isles du Lac des Deux-Montagnes, furent surpris sur l'eau par une brise un peu orageuse. Personne d'eux n'eût été accoutumé au maniement du canot qui fut en un instant rempli d'eau. Alors, W. Lancaster, voulant empêcher de couler à fonds, essaya de débarquer et recommanda aux autres d'en faire autant et de se tenir tous après le rebord, mais en voulant effectuer son projet, le canot chavira, tomba sur lui, le précipita au fond de l'eau d'où il ne revint plus. Les autres réussirent néanmoins avec beaucoup de difficulté à se tenir après le canot, (ils sachant point nager, en attendant qu'un brave habitant du nom de Jacobus, vint les sauver.—Le corps de William Lancaster n'a pas été retrouvé. Les informations à ce sujet doivent être données à son frère Joseph Lancaster, Côte St. Charles, Pointe à Cavagnol, où une récompense généreuse sera donnée. Le défunt avait perdu deux doigts de la main droite.

Idem.

AMÉRIQUE CENTRALE.—L'Angleterre et les États-Unis vont se trouver face à face sur l'Isthme qui joint les deux Amériques. L'Angleterre occupe deux positions importantes du côté de l'Atlantique le port et le territoire de Balise, dans la péninsule de Yucatan, sur la baie de Honduras, et plus au sud le royaume de Mosquitte et le port de San Juan (dont le nom a été changé en celui de Gray-Town) à l'entrée de la rivière par laquelle se décharge le grand lac de Nicaragua; la possession de ce dernier lui est contestée par l'État de Nicaragua, dont les États-Unis se déclarent les protecteurs. Ceux-ci, de leur côté, viennent d'acquiescer de l'État de Honduras l'île et le port de Tigre dans le golfe de Fonseca, à peu près à mi-distance entre ces deux points, mais du côté du Pacifique. Cette acquisition, qui va compléter encore la question du Nicaragua, est officiellement annoncée dans la circulaire suivante, adressée à tous les agents diplomatiques de l'Amérique Centrale par M. Squier représentant des États-Unis, qui l'a négociée en même temps que le traité par lequel l'État de Nicaragua cède à une compagnie américaine le droit d'ouvrir un canal de l'eau à l'autre océan à travers son territoire.

Légation des E. U. dans l'Amérique Centrale.

« Monsieur:—J'ai l'honneur de vous informer que l'île de Tigre, dans le golfe de Fonseca a été cédée aux États-Unis de l'Amérique du Nord, par la République de Honduras, par une convention conclue entre les deux Républiques en attendant la sanction constitutionnelle; et que, par suite, il en sera pris sous peu possession au nom des États-Unis.

« Le port existant et les règlements de l'île restant en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

« J'ai aussi l'honneur d'ajouter que les États-Unis ont acquis, dans les îles et sur les côtes occidentales du Honduras, des intérêts qui ne leur permettent pas de voir avec indifférence aucune mesure tendant à affecter l'ordre actuel des choses dans ces parages.

« Je suis, monsieur, etc.,

« E. Geo. Squier. »

(37.)

Baume de caribées de Wistar.
Nous avons fréquemment attiré l'attention sur cet article, dans nos colonnes, et nous l'avons fait un peu plus qu'un pareil article méritait le patronage du public. Nous avons eu occasion d'être témoin des effets de ce baume sur quelques uns de nos amis; et les bons effets que lui ont donnés nos confrères de la presse, en ayant éprouvé eux-mêmes les salutaires effets, nous rendant desirés d'avertir ceux qui sont dans l'occasion de chercher des remèdes contre l'asthme, d'y avoir recours. Nous avons trop de confiance en M. Wistar, l'agent général pour croire qu'il puisse donner sa reconnaissance à ce baume, ou à tout autre remède, sans avoir pleinement réfléchi sur son efficacité. Le propriétaire en confiant à nous de ce qu'il nous offre, une foule de certificats incertaines. Nous ne voudrions cependant pas dire que ce baume puisse toujours guérir de la consommation, ou de l'asthme, et que, si l'on se contente de ce baume, on ne le donne qu'avec un certain succès. Cette saison de l'année est presque tout le monde est sujet à rhume qui lorsqu'il est négligé peut avoir de suites graves, mais n'oubliez pas à dire que plusieurs peuvent prolonger leurs jours en faisant usage de ce précieux remède.

New England Washing Tonia, Boston, Jan. 2 1847.

A vendre à Montréal par Wm Lyman et Cie, et par J. M. Carle et Cie, rue St. Paul, par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

Montréal, le 4 Décembre 1849.

NAISSANCES.

En cette ville, le 1er du courant, la Dame de M. Desjardis Bellant a mis au monde une fille.

A St. Mathias, le 18 ult., la Dame de Charles De Salaberry, Eer, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

En cette ville, le 29 ult., par Messire Pélissier, M. A. t. Bazinet, marchand, et f. Dele. Cotide-Henriette, seconde fille de feu Bernardin Lezavire St. Germain, Eer., tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

En cette ville, samedi, le 1er du courant après une longue maladie, Dame Marie-Aurèle Aglaco Bourgeois, épouse de John Morley, Eer., âgée de 28 ans et 6 mois.

En cette ville, le 30 ult., Dame Ann Coppell, épouse de M. Thos. J. Teller, âgée de 28 ans.

Dimanche, Dame Marie Forget dit Despart, épouse de M. Ant. Canson, commerçant de bois, âgée de 36 ans.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, après ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!

Où imprime à ce Bureau:

Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires

Et JOBS de toutes façons:

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Mgr. de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

Ce buste est de grandeur naturelle et a été l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pour les Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

Montréal, 23 Octobre 1849.

EAU PLANTAGENET.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de recommander à M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, Place JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL.

Montréal, 29 octobre 1849.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de recommander au Gouvernement pour £5 et 22 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKS.

Insp. Gén.

Le SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jh. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELÉAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

Messieurs les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembr. prochain. S'adresser à Messire Durocher, prête et curé, à Belleil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belleil, 2 juillet 1849.

REGISTRES DE PAROISSE.

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuilles, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et paquer.

J. BTE. ROL LAND.

16 Novembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOFRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portait aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigents de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de quatre piastres par mois par élève, compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois.—Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septe n bre.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8

- Do do do in-12
- Do do do in-18
- Do des Ecoles chrétiennes in-12
- Gymnase moral, in-12
- Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
- Do des petits enfants in-32
- Do des enfants pieux. in-32
- Do Je l'enfance chrétienne, in-18
- Do Morale et Littéraire, in-12
- Do Instruc'tive et amusante, in-18
- Do Catholique de Lille, in-18
- Etc., etc., etc.

— AUSSI: —

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente:—Trois Chelins l'Acree.

- Township de Chicester.
- Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
- 2me. Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
- Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.
- 3me. Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
- 4me. Lot, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.
- 5me. Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
- 6me. Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
- 7me. Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

- Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres.
- 2me. Lots 34 et 35, 1 dans l'Est, 50 acres chaque.
- 3me. Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
- Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.
- 4me. Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
- 5me. Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
- 6me. Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque: 7 à 13 contenu inconnu.
- Township de Waltham.
- Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
- 1er. Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
- 2me. Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
- 3me. Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs mains, sont par le présent avis, informés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'entree donnerait droit à des honoraires, lesquelshonoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confiscuées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissement devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 aût 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne paient au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne paient chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bâtiment en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARMOIRIURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

Le COLLEGE DE RYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance un mois par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHÉIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antiholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien l'igue de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement pré-servatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par timbule avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, daphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazeille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.—M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baigns qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches seront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

On demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Guignel, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des grains-s.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magazins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- | | |
|---------------------|------------------|
| Artichants | Asperges |
| Brocoli | Betteraves |
| Capucines | Concombes |
| Cerfeuil | Sariettes |
| Laitue | Melons |
| Mout'd | Oignons |
| Peril | Piments |
| Raves | Rhubarbe |
| Saffran | Sauge |
| Épinards | Sariette |
| Tabacs | Navet |
| Fèves | Pois-frets |
| Choux-fleurs | Citrouille |
| Carottes | Romain |
| Fèves rouges | Choux de Savoie |
| Betteraves blanches | Thyon |
| Poireaux | Tomates |
| Marjolaine | etc., etc., etc. |

BENJ. WORKMAN & Co. Cie.

172, rue St. Paul, coin du Carré de la Dame.

Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc

Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, .	24
Chaque insertion subséquente	0 7 7
Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, .	3 6
Chaque insertion subséquente,	0 11
Au-dessus de dix lignes, l'ère. insertion) chaque ligne,	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Co., libraire
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Err. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.
St. Anne, M. P. PILOTE, Proc. Direct.
Rivière du Loup, M. L. BARRÉAU,
St. Athanasie, M. H. AUBERTIN,
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Evêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEURS, { Jos. LA ROCQUE. } Pires.
 { Fr. Jos. CÉNAS. }